

Résumé

Sans objectif d'investissement durable

Les Fonds favorisent les thématiques environnementales ou sociales, mais n'ont pas pour objectif des investissements durables.

Caractéristiques environnementales ou sociales des produits financiers

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par les Fonds sont :

- l'équilibre entre les sexes au sein du conseil d'administration et de la direction (% de femmes/hommes) ; et
- limitation des émissions de gaz à effet de serre (GES) (champs d'application 1 et 2). Fairpoint encourage l'« absence d'augmentation » d'une année sur l'autre au niveau de l'entreprise du portefeuille en ce qui concerne le nombre d'employés.

En outre, les Fonds adoptent certains critères d'exclusion et ne doivent pas effectuer d'investissements directs dans un ensemble de secteurs restreints conformément à la Politique ESG de Fairpoint.

Aucun référentiel n'a été défini aux fins de satisfaire aux aspects environnementaux ou sociaux visés par les Fonds.

Stratégie d'investissement

Les Fonds effectuent des investissements minoritaires dans des sociétés de haute technologie principalement dans la région nordique. Les investissements des Fonds ont été et seront effectués par les Fonds acquérant une part mineure des actions de la société de portefeuille.

Les bonnes pratiques de gouvernance sont encouragées dans toutes les sociétés de portefeuille, et comprennent en particulier des structures de gestion saines, de bonnes relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité juridique et fiscale. Les pratiques et structures de gouvernance des sociétés du portefeuille sont évaluées dans le cadre de la diligence raisonnable et sont gérées en continu pendant la gestion des investissements.

Proportion d'investissements

Les Fonds sont censés investir au moins quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de leur VNI dans des actifs alignés sur une ou plusieurs des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par les Fonds. Cependant, jusqu'à dix pour cent (10 %) de la VNI des Fonds peuvent à tout moment être investis dans des investissements de liquidité.

Les Fonds ne s'engagent pas à investir dans un « investissement durable » au sens du SFDR ou dans des « investissements écologiquement durables » conformément à la taxonomie de l'UE (telle que définie ci-dessous) (c.-à-d., des investissements alignés sur la taxonomie).

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Les Fonds prennent en compte l'éthique ESG, les risques et les opportunités à de nombreuses étapes du cycle de vie de l'investissement : l'étape d'approvisionnement, le processus de sélection et d'évaluation, la phase de propriété et, éventuellement, la sortie de l'entreprise. Pendant la phase de propriété, les Fonds surveillent les profils de risque des sociétés de leur portefeuille, y compris les risques ESG, par le biais de discussions continues avec le conseil d'administration et la direction générale des sociétés. Les Fonds mesurent également la réalisation de leurs caractéristiques environnementales et sociales promues en utilisant les indicateurs clés de durabilité.

Méthodes

Les Fonds surveillent, mesurent et évaluent les impacts sur les caractéristiques promues en étant des propriétaires actifs dans leurs sociétés de portefeuille et en assurant une bonne gouvernance. Les Fonds communiquent les objectifs et les attentes en matière de durabilité aux conseils d'administration des sociétés du portefeuille. Fairpoint surveille les progrès continus en matière de performance en termes de durabilité avec le soutien des indicateurs clés de durabilité pertinents dans la politique ESG de Fairpoint.

Sources et traitement des données

Les sociétés du portefeuille du Fonds fournissent des données relatives à la gouvernance, à l'impact environnemental et à l'impact social. Les données sont directement recueillies auprès des sociétés du portefeuille et traitées en interne par Fairpoint. Les données sur les performances de durabilité (progrès, réalisations clés et incidents matériels) et un ensemble de facteurs clés de durabilité sont régulièrement signalés à Fairpoint.

Limites aux méthodes et aux données

La principale limite identifiée par Fairpoint avec ses méthodologies de surveillance des caractéristiques environnementales et sociales et de collecte de données est que celle-ci est basée sur des chiffres auto-rapportés recueillis directement auprès des sociétés du portefeuille. Cependant, Fairpoint travaille en étroite collaboration en tant que propriétaires actifs avec les sociétés de son portefeuille et communiquera les objectifs et les attentes en matière de durabilité aux conseils d'administration des sociétés du portefeuille. Les données recueillies auprès des sociétés du portefeuille sont traitées par Fairpoint avant leur publication.

Diligence raisonnable

Dans le processus de filtrage et d'évaluation, les restrictions d'investissement incluses dans la politique ESG de Fairpoint garantissent que les entreprises de certains secteurs ne sont pas prises en compte pour les investissements. Fairpoint évalue l'investissement potentiel pour identifier et comprendre les risques et opportunités potentiels en matière de développement durable. Tous les risques ou opportunités de durabilité importants identifiés sont évalués en fonction du niveau de risque, des mesures d'atténuation potentielles et des opportunités commerciales potentielles. En outre, l'alignement des sociétés de portefeuille sur les conventions et normes internationales, les risques et opportunités ESG, ainsi que la manière dont la société de portefeuille est positionnée pour contribuer aux caractéristiques environnementales et sociales promues, sont évalués dans le cadre de la diligence raisonnable. Les conclusions de la diligence raisonnable sont incluses dans le mémorandum d'investissement final et prises en compte dans la décision d'investissement finale.

Politiques d'engagement

Fairpoint surveille, mesure et évalue les impacts sur les caractéristiques promues en étant des propriétaires actifs dans ses sociétés de portefeuille et en assurant une bonne gouvernance. Fairpoint communique les objectifs et les attentes en matière de développement durable aux conseils d'administration des sociétés du portefeuille. Les conseils d'administration des sociétés du portefeuille examinent régulièrement le développement durable et assurent un suivi continu des performances et des progrès en matière de développement durable. Fairpoint évalue si les sociétés de portefeuille ont mis en place des politiques relatives à l'environnement de travail, telles qu'un code de conduite et un manuel du personnel. En l'absence de telles politiques, Fairpoint encouragera les sociétés de portefeuille à mettre en œuvre ce type de politiques.